

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Rivière-Ouelle tenue à la salle du conseil de Rivière-Ouelle, le mardi 2 juin 2015 à 20h00 et à laquelle étaient présents les conseillers : Jeannine Bastille, Léo-Paul Thibault, Richard Dubé, Jean Vézina, Nathalie Lévesque et Rémi Beaulieu, sous la présidence du maire, Louis-Georges Simard, formant quorum.

### **1. Ouverture de la séance**

Le maire ouvre la séance à 20h00.

### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Le directeur général, M. Adam Ménard, fait la lecture de l'ordre du jour.

**15-06-01**

**IL EST PROPOSÉ** par Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que lu par le directeur général.

**ADOPTÉ**

### **3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2015**

**ATTENDU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2015 a été envoyé à tous les membres du conseil dans les délais prescrits avant la présente séance;

**EN CONSÉQUENCE**, le maire est dispensé d'en faire la lecture.

Le maire demande s'il y a des correctifs à apporter au procès-verbal.

Aucune modification n'est signalée par les membres du conseil.

**15-06-02**

**IL EST PROPOSÉ** par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2015 soit adopté tel quel.

**ADOPTÉ**

### **4. Suivi au procès-verbal**

#### **Procès-Verbal du mois d'avril 2015**

Au point 11 : La Municipalité a reçu les nouveaux dépliants touristiques. Ceux-ci seront distribués à plusieurs endroits pour la promotion de Rivière-Ouelle.

Au point 17 : La Municipalité a reçu les pochettes promotionnelles. Le Conseil est satisfait de la nouvelle apparence de celles-ci.

### **5. Période de questions**

Aucune question

### **6. Adoption d'un projet d'entente relatif à un service de conciliateur-arbitre à la MRC de Kamouraska**

**ATTENDU QUE** selon les dispositions des articles 35 et 36 de la Loi sur les compétences municipales, toute municipalité locale doit désigner une personne pour tenter de régler les mésententes relatives :

1. À la construction, la réparation ou l'entretien d'une clôture mitoyenne ou d'un fossé mitoyen, en vertu de l'article 1002 du Code civil ;
2. À des travaux de drainage d'un terrain qui engendrent la création, l'aménagement ou l'entretien d'un fossé de drainage ;
3. Au découvert en vertu de l'article 986 du Code civil.

**ATTENDU QUE** conformément aux dispositions de l'article 569.0.1 du Code municipal du Québec, plusieurs municipalités ont manifesté leur intérêt à la conclusion d'une entente par laquelle elles délèguent une partie de leurs compétences à la MRC relativement à l'application des articles 35 et 36 de la Loi sur les compétences municipales ;

**ATTENDU QU'** une entente relative à l'instauration d'un service de conciliateur arbitre à la MRC de Kamouraska a été adoptée en juin 2009, mais que des modifications dans les modalités d'application justifient l'adoption d'une nouvelle entente ;

**ATTENDU QU'** un projet d'entente a été adopté lors de la séance du conseil de la MRC tenue le 11 février 2015 ;

**ATTENDU QU'** en vertu du code municipal, une copie de ce projet doit être envoyée à chaque municipalité, accompagnée d'un avis mentionnant que toute municipalité locale intéressée à conclure la présente entente doit dans les soixante jours suivants la réception de ces documents, transmettre à la MRC une résolution exprimant son intérêt ;

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Rivière-Ouelle a pris connaissance du projet d'entente ;

**15-06-03**

**IL EST PROPOSÉ** par Nathalie Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** la municipalité de Rivière-Ouelle est intéressée à conclure la présente entente relative aux modalités de fonctionnement du service de conciliateur arbitre avec la MRC de Kamouraska.

**ADOPTÉ**

**7. Désignation d'un représentant municipal pour assister à la vente pour non-paiement de taxes**

**ATTENU QUE** le conseil doit désigner un représentant municipal pour assister à la vente pour non-paiement de taxes ;

**15-06-04**

**IL EST PROPOSÉ** par Richard Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le conseil municipal mandate Adam Ménard, directeur général, à titre de représentant de la municipalité de Rivière-Ouelle, pour la vente de non-paiement d'impôts fonciers des immeubles avec le droit d'acquérir pour et au nom de la municipalité de Rivière-Ouelle tout immeuble figurant sur la liste approuvée par le Conseil. La mise de départ sera du montant total des taxes et frais dus à la MRC de Kamouraska en date du 11 juin 2015.

**ADOPTÉ**

**8. Embauche d'une animatrice pour le camp de jour**

**15-06-05**

**IL EST PROPOSÉ** par Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le conseil autorise l'embauche de Madame Frédérique Gaudreau comme animatrice du camp de jour 2015 à raison de 250 heures à 10.55\$/heure ;

**QUE** le conseil autorise le directeur général à produire et à signer, au nom de la Municipalité, le contrat de travail pour Madame Frédérique Gaudreau avec les conditions mentionnées ci-dessus.

**ADOPTÉ**

**9. Nomination du président du CCU**

**ATTENDU QUE** le règlement 1991-6 constituant le Comité consultatif d'urbanisme de Rivière-Ouelle (CCU) prévoit que le conseil nomme un président;

**ATTENDU QUE** le CCU recommande au conseil de nommer comme président Monsieur Jean Vézina;

**15-06-06**

**IL EST PROPOSÉ** par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le conseil nomme Monsieur Jean Vézina comme président du CCU pour l'année 2015.

**ADOPTÉ**

**10. Autorisation de dépenses pour le projet de boucles cyclables**

**ATTENDU QUE** le conseil a déjà autorisé une dépense de 1 580 \$ plus taxes en date d'aujourd'hui pour le projet de boucles cyclables;

**ATTENDU QUE** le projet arrive à terme et que certaines dépenses supplémentaires sont à prévoir;

**ATTENDU QUE** le coût total du projet est estimé à 3 842 \$ plus les taxes;

**15-06-07**

**IL EST PROPOSÉ** par Jean Vézina et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** le Conseil autorise une dépense supplémentaire de 2 262 \$ plus les taxes pour le projet de boucles cyclables.

**ADOPTÉ**

**11. Avis de changement relativement aux travaux de rénovation de la salle du Tricentenaire**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Rivière-Ouelle a confié les travaux de rénovations de la salle du Tricentenaire à Construction Ferdinand Laplante inc.;

**ATTENDU QUE** lors des travaux en cours, quelques ajustements ont dû être réalisés;

**ATTENDU QUE** nous devons procéder au remplacement d'une partie de la tôle sur la façade avant ainsi qu'à la rénovation de la toiture existante pour un montant total de 4903.60\$ plus taxes;

**ATTENDU QU'** il faut faire une modification d'une section de conduit pour laisser passer un câble de soutènement pour un montant de 1 102.01\$ plus taxes;

**15-06-08**

**IL EST PROPOSÉ** par Richard Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le conseil autorise une dépense totale de 6005.61 \$ plus les taxes pour les travaux supplémentaires ci-haut mentionnés.

**ADOPTÉ**

**12. Autorisation de dépenses pour des travaux de rénovation de la salle du Tricentenaire en régie interne**

**ATTENDU QUE** certains travaux de rénovation de la salle du Tricentenaire doivent être effectués en régie interne ;

**ATTENDU QU'** il y a des travaux l'extérieur de la salle pour un montant d'environ 5 000 \$ plus les taxes ;

**ATTENDU QU'** il y a des travaux à l'intérieur de la salle pour un montant d'environ 3 000 \$ plus les taxes ;

**15-06-09**

**IL EST PROPOSÉ** par Nathalie Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le conseil autorise les dépenses pour des travaux de rénovation de la salle du Tricentenaire en régie interne au montant d'environ 8 000 \$ plus les taxes.

**ADOPTÉ**

**13. Signature de la promesse de vente du bâtiment de la Caisse Desjardins**

**ATTENDU QUE** la Municipalité envisage l'achat du bâtiment de la Caisse Desjardins, situé au 133, Route 132, Rivière-Ouelle, pour relocaliser le bureau municipal;

**ATTENDU QUE** la Caisse Desjardins de l'Anse-de-La-Pocatière et la Municipalité de Rivière-Ouelle doivent signer une promesse de vente pour le bâtiment mentionné ci-dessus;

**ATTENDU QUE** la Caisse Desjardins offre de vendre son bâtiment à la Municipalité au montant de 116 000 \$ plus taxes;

**ATTENDU QUE** le guichet automatique restera sur place et que la Caisse Desjardins payera un loyer à la Municipalité au montant forfaitaire de 37 500 \$ plus taxes pour 5 ans;

**ATTENDU QUE** la Caisse Desjardins s'engage à investir dans la communauté pour un montant de 50 000 \$;

**ATTENDU QUE** la Caisse Desjardins s'engage à défrayer les coûts pour modifier l'emplacement du guichet automatique à notre convenance et à remplacer une partie du toit pour un montant total approximatif de 28 500\$ plus taxes;

**ATTENDU QUE** la Caisse Desjardins s'engage à rembourser à la Municipalité la balance en argent si les coûts pour modifier l'emplacement du guichet automatique et pour remplacer une partie du toit s'avèraient moins coûteux;

**15-06-10**

**IL EST PROPOSÉ** par Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le conseil autorise M. Louis-Georges Simard, Maire, et M. Adam Ménard, Directeur général, à signer au nom de la Municipalité la promesse de vente du bâtiment de la Caisse Desjardins situé à Rivière-Ouelle.

**ADOPTÉ**

**14. Offre de service de Raymond Chabot Grant Thornton pour la vérification de l'année 2015**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu une offre de service de Raymond Chabot Grant Thornton pour la vérification de l'exercice financier 2015 au montant de 10 950 \$ plus taxes ;

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat inclut les éléments suivants :

- L'audit de nos données financières dans le but d'émettre un rapport de l'auditeur indépendant (5 200 \$) ;
- La vérification des états financiers consolidés pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014 (2 000 \$) ;
- La rédaction de leurs recommandations, s'il y a lieu, subséquentement à l'exécution de notre mandat (1 000 \$) ;
- La présentation de nos états financiers à notre conseil municipal, rencontres et autres (1 000 \$).

- La reddition de comptes pour RECYC-QC (750 \$)
- La reddition de comptes pour le MTQ (1 000 \$)

**CONSIDÉRANT QUE** les honoraires de Raymond Chabot Grant Thornton sont compétitifs et sont calculés selon les tarifs horaires et le degré de responsabilité et d'expérience professionnelle de leur personnel affecté ;

**15-06-11**

**IL EST PROPOSÉ** par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le conseil accepte l'offre de service de Raymond Chabot Grant Thornton tel que décrite plus haut au montant de 10 950 \$ plus taxes.

**ADOPTÉ**

**15. Demande de la Fondation André Côté pour le Défi Vélo André Côté**

**ATTENDU QUE** la Fondation André Côté demande l'autorisation de la Municipalité pour circuler sur son territoire dans le cadre du Défi Vélo André Côté le 27 juin prochain ;

**ATTENDU QUE** la Fondation André Côté demande la collaboration de la Municipalité pour l'organisation de la pause et du dîner ;

**ATTENDU QUE** la Fondation André Côté demande à la Municipalité de fournir un employé et une camionnette avec gyrophares dans le but de contribuer à la signalisation et au déroulement sécuritaire du Défi Vélo sur une partie de son parcours;

**ATTENDU QUE** la Fondation André Côté demande à la Municipalité d'organiser un petit rassemblement de citoyens aux abords de la route pour encourager les cyclistes ;

**ATTENDU QUE** le Défi Vélo est une activité annuelle au profit de la Fondation André Côté dont la mission est de rendre accessible gratuitement une gamme de services d'entraide, d'accompagnement, de confort et de soutien aux personnes atteintes d'un cancer ou d'une maladie incurable ainsi qu'à leurs proches ;

**15-06-12**

**IL EST PROPOSÉ** par Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le conseil autorise les participants du Défi Vélo André Côté à circuler à l'intérieur de la Municipalité ;

**QUE** le conseil accepte de rendre la salle du Tricentenaire disponible gratuitement pour la pause et le dîner ainsi que de recruter deux bénévoles pour offrir les collations et les breuvages aux cyclistes ;

**QUE** le conseil accepte de fournir un employé et une camionnette avec gyrophares pendant le Défi Vélo André Côté ;

**QUE** le conseil publie dans le Rivière-Web un article demandant aux citoyens de venir encourager les cyclistes au pont de Rivière-Ouelle le 27 juin.

**ADOPTÉ**

**16. Demande de passage du Grand Défi Pierre Lavoie**

**ATTENDU QUE** le Grand Défi Pierre Lavoie demande à la Municipalité l'autorisation de circuler sur la portion de la route 132 située sur son territoire le 12 juin en soirée;

**15-06-13**

**IL EST PROPOSÉ** par Richard Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** le conseil autorise les cyclistes du Grand Défi Pierre Lavoie à circuler sur la portion de la route 132 située dans la Municipalité le 12 juin prochain en soirée.

**ADOPTÉ**

**17. Autorisation de dépenses additionnelles pour le projet «Fil Rouge»**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de Rivière-Ouelle, en vertu de sa résolution portant le numéro 15-02-08 adoptée le 3 février 2015, est associé à la municipalité de Saint-Pacôme dans le but de réaliser un projet visant à mettre en valeur leurs patrimoines culturels propres et communs;

**ATTENDU QUE** par cette initiative, les deux municipalités se sont engagées à promouvoir ensemble le patrimoine, l'identité, la qualité de vie et le tourisme culturel;

**ATTENDU QUE** cette collaboration favorise la mise en commun des ressources et expertises afin de développer un circuit touristique;

**ATTENDU QUE** les deux municipalités concrétisent cette mise à valeur sur divers sites de leur territoire dont, en particulier, le Belvédère de la Croix à Saint-Pacôme et divers emplacements à Rivière-Ouelle de même qu'à Saint-Pacôme;

**ATTENDU** Qu'un protocole d'entente a été signé par les représentants des municipalités de Rivière-Ouelle et Saint-Pacôme concernant le projet FIL ROUGE;

**ATTENDU QUE** le projet FIL ROUGE a été bonifié par l'apport de la BANQ, un troisième partenaire fondateur associé au projet et que sa contribution pour la phase actuelle totalise 18 000 \$ (en argent et en expertise);

**ATTENDU QUE** la réalisation du projet rencontre les attentes, les estimations budgétaires et l'échéancier prévus;

**ATTENDU QUE** des démarches de financement ont été faites, mais que la confirmation de leur octroi ne pourra se faire avant la date d'engagement de la totalité des dépenses du projet pour son inauguration le 25 juin prochain;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Rivière-Ouelle, tout comme celle de Saint-Pacôme, a déjà confirmé sa contribution au projet pour un montant de 15 000 \$ plus taxes;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Rivière-Ouelle doit déboursier un montant d'environ 600\$ pour l'installation des panneaux du projet «Fil rouge» situés sur son territoire;

15-06-14

**IL EST PROPOSÉ** par Richard Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** pour cette première étape, le conseil municipal de Rivière-Ouelle s'engage à déboursier un montant maximum additionnel de 3000 \$ dollars plus taxes sujet à l'acceptation de la confirmation d'une contribution additionnelle maximum du même montant par la Municipalité de Saint-Pacôme;

**QUE** le maire, M. Louis-Georges Simard, soit autorisé à signer tout document nécessaire à la réalisation du projet;

**QUE** la Municipalité aie le pouvoir de déboursier pour le projet jusqu'à concurrence de 36 000 \$ plus les taxes, plus l'équivalent de tout apport financier additionnel provenant d'un autre partenaire;

**QUE** la Municipalité de Rivière-Ouelle facture la part des dépenses du projet à la Municipalité de Saint-Pacôme jusqu'à concurrence de 18 000\$ plus taxes.

**QUE** le conseil autorise la dépense d'environ 600\$ plus taxes pour l'installation des panneaux du projet «Fil rouge» situés sur son territoire.

**ADOPTÉ**

**18. Demande d'appui pour un projet sur l'érosion côtière de l'UQAR**

**ATTENDU QUE** l'érosion côtière est une problématique présente sur notre territoire;

**ATTENDU QUE** les communautés et les régions du Québec maritime ont besoin de plus d'outils pour intervenir adéquatement afin de réduire les risques côtiers et mieux planifier l'aménagement de la zone côtière en fonction de l'érosion;

**ATTENDU QU'**un projet semblable a été réalisé avec succès dans la Baie-des-Chaleurs et a été très apprécié des municipalités et des MRC;

**ATTENDU QUE** la Chaire de recherche en géoscience côtière et le Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières possèdent l'infrastructure de recherche et l'expertise sur les risques côtiers et les changements climatiques;

**ATTENDU QUE** l'équipe de la Chaire de recherche en géoscience côtière et le Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières de l'UQAR désirent collaborer avec nous pour nous aider dans la gestion des risques côtiers, dans l'identification des zones d'intervention prioritaires et dans le choix des options d'adaptation;

**ATTENDU QUE** le projet n'implique aucun engagement financier de la part de la municipalité, mais plutôt la participation à 3 rencontres de travail sur les 3 années du projet;

**15-06-15**

**IL EST PROPOSÉ** par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** le Conseil décide d'appuyer le projet de « réalisation d'outils de planification de l'aménagement côtier et d'adaptation en fonction des effets des changements climatiques sur l'érosion côtière » proposé par la Chaire de recherche en géoscience côtière et le Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières de l'UQAR.

**ADOPTÉ**

#### **19. Congrès FQM**

**ATTENDU QUE** le Congrès de la FQM 2015 aura lieu du 24 au 26 septembre 2015 ;

**ATTENDU QUE** M. Louis-Georges Simard, Maire sera présent au Congrès ;

**15-06-16**

**IL EST PROPOSÉ** par Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** le conseil autorise une dépense de 765\$ plus taxes plus les frais de repas, d'hébergement et de transport pendant trois jours pour la participation du Maire au congrès de la FQM.

**ADOPTÉ**

#### **20. Demande de subvention de la Corporation des riverains du quai de Rivière-Ouelle**

**ATTENDU QUE** le conseil a reçu tous les documents exigés relativement à une demande de subvention de la part de la Corporation des riverains du quai de Rivière-Ouelle (CRQRO) ;

**ATTENDU QUE** la CRQRO demande 1 500 \$ pour l'année 2015 ;

**ATTENDU QUE** la CRQRO organise la fête nationale, un concert avec Sophie Pelletier ainsi qu'un dîner gratuit à la plage ;

**15-06-17**

**IL EST PROPOSÉ** par Richard Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le conseil accepte la demande de subvention de la Corporation des riverains du quai de Rivière-Ouelle au montant de 1 500 \$.

**ADOPTÉ**

**21. Mandat à l'arpenteur pour la délimitation du terrain municipal au quai de la Pointe-aux-Orignaux**

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit faire délimiter son terrain au quai de la Pointe-aux-Orignaux ;

**ATTENDU QUE** les frais d'arpentage sont estimés à environ 1000\$ plus taxes;

**15-06-18**

**IL EST PROPOSÉ** par Nathalie Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le conseil autorise la dépense d'environ 1000 \$ pour la délimitation du terrain municipal au quai de la Pointe-aux-Orignaux.

**ADOPTÉ**

**22. Approbation des comptes**

<b>FOURNISSEURS</b>	<b>SOLDE</b>
AGRO ENVIROLAB	166.71 \$
LES ALARMES CLÉMENT PELLETIER	413.92 \$
BUROPLUS LA POCATIÈRE	446.15 \$
CAMP RICHELIEU VIVE LA JOIE	128.20 \$
CARQUEST LA POCATIÈRE	152.15 \$
CLD DU KAMOURASKA	103.34 \$
CM GRAPHISTE	460.00 \$
LES CRÉATIONS CLAUDI-O	391.55 \$
ECO-L'EAU	6 395.95 \$
ENTREPRISES CAMILLE OUELLET INC.	251.50 \$
FERME PIERRE GARON	1 977.57 \$
FERME RICHELAIKS.E.N.C.	45.99 \$
FILTRUM CONSTRUCTION	764.58 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	20.00 \$
GARAGE RICHARD ET GUY CHAMBERLAND	927.85 \$
GROUPE DYNACO	887.44 \$
IMPRIMERIE FORTIN LTÉE	863.42 \$
IMPRESSION SOLEIL	599.02 \$
INFODIMANCHE	118.43 \$
JEAN MORNEAU INC.	51.40 \$
JOURNAL LE PLACOTEUX	59.10 \$
LOCATION D'OUTILLAGE J.C. HUDON	2 914.62 \$
M.R.C. DE KAMOURASKA	163.50 \$
PLOMBERIE STÉPHANE MARTIN	60.68 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE INC.	53.69 \$
ROBERTO OUELLET EXCAVATION	901.41 \$
RCAP LEASING	603.13 \$
SEBCI	2 382.28 \$
SERRURERIE ALAIN DUMAIS	65.00 \$
SERVICES SANITAIRES ROY INC.	456.00 \$
SIGNALISATION LÉVIS	745.55 \$
SPACE SIGNALÉTIQUE	793.33 \$
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP	2 570.21 \$
<b>TOTAL:</b>	<b>26 933.67 \$</b>

**15-06-19**

**IL EST PROPOSÉ** par Jean Vézina et résolu à l'unanimité des membres présents;



**QUE** la liste des comptes fournisseurs ci-dessus soit ratifiée et approuvée par le conseil.

**ADOPTÉ**

**23. Correspondance**

- Réponse de Postes Canada concernant les adresses postales sur la route 230 ;
- Lettre de remerciements de l'École des Vents-et-Marées pour notre contribution monétaire aux activités scolaires ;
- Avis de convocation à l'AGA de la société historique de la Côte-du-Sud ;
- Confirmation de ristourne 2014 au montant de 314.60\$ de Desjardins ;
- Confirmation de ristourne 2014 au montant de 201.44\$ de Groupe Dynaco ;
- Modification des assurances pour la nouvelle remorque ;
- Avis de convocation à l'AGA de URLS ;
- Invitation à l'Agri-rencontre de l'industrie agroalimentaire du Bas-Saint-Laurent ;
- Annonce de l'ouverture d'un service de garde à l'école des Vents-et-Marées ;
- Confirmation de la subvention de 68 097\$ du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local ;
- Appel à la solidarité du monde municipal de la municipalité de Ristigouche-Partie-Sud-Est relativement au nouveau règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection ;
- Invitation à participer aux 19ièmes Journées de la culture.

**24. Demande de don**

**15-06-20**

**IL EST PROPOSÉ** par Nathalie Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** le conseil accepte les demandes de dons suivantes :

- 50 \$ pour l'adhésion à Projektion 16-35 ;
- 50 \$ pour l'adhésion à la Fondation Jeunesse de la Côte-Sud.

**ADOPTÉ**

**25. Varia**

Aucun varia

**26. Période de questions**

Question : Est-ce que la taxe des bacs bruns est chargée aux fermes ?

Réponse : La taxe est incluse dans la taxe pour la récupération.

Question : Qu'achète t'on de SEBCI ?

Réponse : Du chlorure de calcium pour les chemins (abat-poussière).

Question : Que se passe-t-il avec la descente à bateaux ?

Réponse : Le Parc nautique a demandé l'autorisation du MDDELCC pour refaire la descente.

Question : Que se passe-t-il avec l'accès au Boisé de l'Anse ?

Réponse : La Municipalité attend le rapport de l'ingénieur incluant le tracé préliminaire et le coût estimé pour la construction du chemin.

Question : Le promoteur n'est pas supposé construire le chemin d'accès lui-même ?

Réponse : Non, le promoteur doit céder le chemin situé dans le développement à la Municipalité et non pas le chemin d'accès au développement.

Question : Qui va payer pour le chemin d'accès au Boisé de l'Anse ?

Réponse : Probablement les gens du secteur à 80%.

Question : À combien s'élève la facture totale pour la rénovation de la salle du Tricentenaire ?

Réponse : Environ 300 000 \$. Il y a 100 000 \$ qui provient du fédéral. Du 200 000 \$ restant, une partie sera payée par la TECQ.

Question : Quand les travaux du chemin du Sud-de-la-Rivière seront-ils exécutés ?

Réponse : À cause du chemin à réasphalter, il faut amender le CA. Donc, ce sera un peu plus tard.

Question : Pourriez-vous nous donner plus de détails sur le mandat à l'arpenteur ?

Réponse : C'est pour le terrain du quai où il va y avoir un aménagement.

#### **27. Prochaine réunion de travail**

La prochaine réunion de travail aura lieu **mardi, le 30 juin 2015 à 19h00.**

#### **28. Prochaine séance publique**

La prochaine séance ordinaire aura lieu **mardi, le 7 juillet 2015 à 20h00.**

#### **29. Levée de la séance**

**15-06-21**

**IL EST PROPOSÉ** par Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée à 21h05.

#### **ADOPTÉ**

Je, Louis-Georges Simard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

\_\_\_\_\_  
Louis-Georges Simard, maire

\_\_\_\_\_  
Adam Ménard, secrétaire-trésorier